





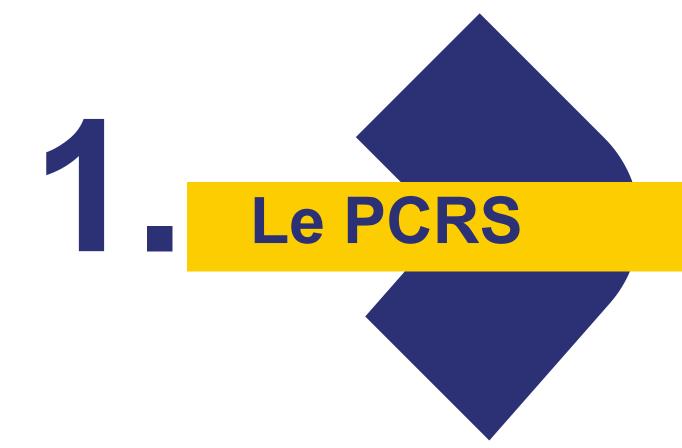
PCRS.beta.gouv.fr

Usages du PCRS pour les exploitants routiers

Octobre 2024







•

• •

•

•

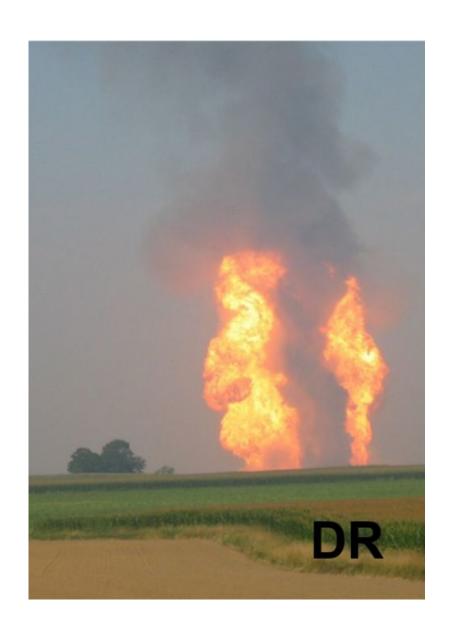
•

•





L'anti-endommagement



Le développement de nos infrastructures prévoit un grand nombre de travaux, certains à proximité de réseaux souterrains ou aériens existants. Les risques d'endommagement sont réels avec des conséquences significatives en cas d'accident.

Les réseaux sensibles

- Canalisations gazières
- Chauffage ou frigorigène
- Lignes électriques
- Voirie ferroviaire
- Digues
- Transport de déchets

Les réseaux non sensibles

- Réseaux télécoms
- Réseaux d'eau et assainissement
- Ouvrages sous-marins

En 2012, on dénombrait encore plus de 100 000 accidents par an. Le manque de connaissance des ouvrages est pointé du doigt.

L'arrêté du 15 février 2012, amendé jusqu'en 2016 prévoit ainsi le géoréférencement des réseaux sur un fond de plan précis, le PCRS.





Le PCRS

Il n'y a pas de plans de réseaux sur le PCRS, uniquement un fond de plan! Le Plan Corps de Rue Simplifié est un fond de plan. Il ne présente que le corps de rue, sans les réseaux ou toute autre connaissance pouvant lui être superposée.

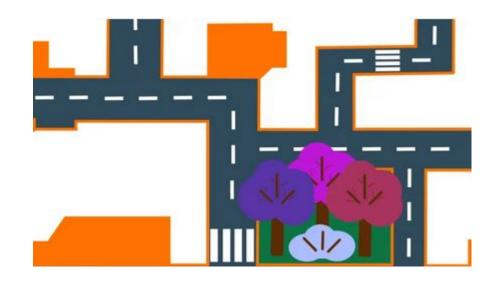
PCRS image

Images orthorectifiées et clichés obliques



PCRS vectoriel

Données vectorielles munies d'attributs



Tout PCRS doit se conformer au standard qui prescrit une résolution (image) de **5 cm** et une précision de positionnement de **10 cm**.





Le PCRS image







Une communicabilité affirmée

Du fait des différentes lois européennes et françaises garantissant l'accès aux documents administratifs, le PCRS est un document communicable dès sa livraison depuis 2016, au moins.

Au début 2023, l'Administratrice Générale des Données a pu confirmer cet état dans une réponse à notre saisine.

C'est une hypothèse forte qui guide l'ensemble de nos travaux et constitue une motivation dans la recherche d'un nouveau cadre de financement du PCRS.

https://pcrs.beta.gouv.fr/blog/clarification-du-caractere-ouvert-du-plan-corps-de-rue-simplifie



Direction interministérielle du numérique

Paris, le 24/01/2023

L'administratrice générale des données, des algorithmes et des codes sources

Ref.: AGD/20221216/ANCT

A: M. Pierre-Louis Rolle

Directeur stratégie et innovation Direction générale déléguée au numérique

Agence Nationale de la cohésion des territoires

Objet : Ouverture et réutilisation des données du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Monsieur le directeur,

Par votre courriel du 28 novembre 2022, adressé à mes services, l'agence nationale de la cohésion des territoires, au titre de sa startup d'Etat « Accompagnement national des projets PCRS »¹, a sollicité l'avis de l'administratrice générale des données, des algorithmes et des codes sources sur l'ouverture et la réutilisation des données du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Cette saisine s'inscrit dans le cadre des dispositions du 4° de l'article 6 du décret n°2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique.

Vous m'interrogez notamment sur l'indisponibilité des données du PCRS selon les modalités de l'article L312-1-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) et sous une licence prévue dans le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 désormais codifié aux articles D.323-2-1 de ce même code.





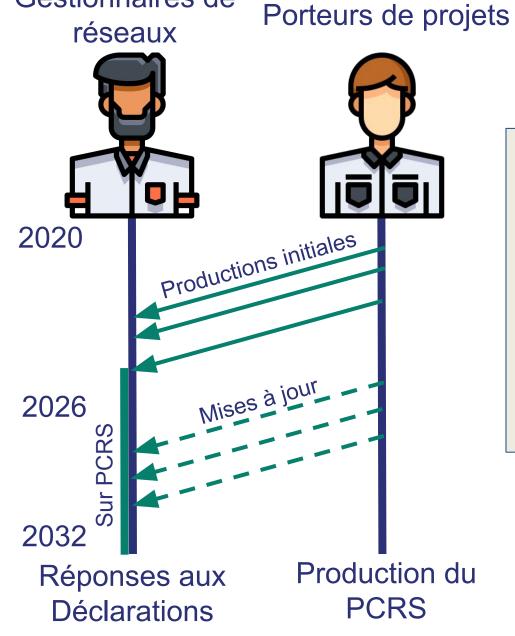
Une obligation?

Gestionnaires de

La réglementation prescrit l'usage obligatoire du PCRS une fois celui-ci produit.

Les gestionnaires de réseaux ont l'obligation d'y avoir recours dans leurs réponses au Déclarations, toujours lorsque celui-ci est disponible, au plus tard en 2026.
Cela ne perturbant pas le calendrier prévu pour le géoréférencement des réseaux dont la première échéance était au 1er janvier 2020.

Les porteurs de projets publics **sont incités** à mettre en oeuvre le PCRS le plus rapidement possible et par ailleurs d'avantages intéressés aux usages opportunistes qu'il peut favoriser.



In La MOA de travaux peut mener des investigations complémentaires si elle juge de réponses DT peu précises.

Chaque exploitant choisi le moyen le plus approprié pour géo-

référencer ses ouvrages

Nous manquons clairement de jurisprudence sur le sujet, la réglementation actuelle semble protéger le porteur du projet PCRS.



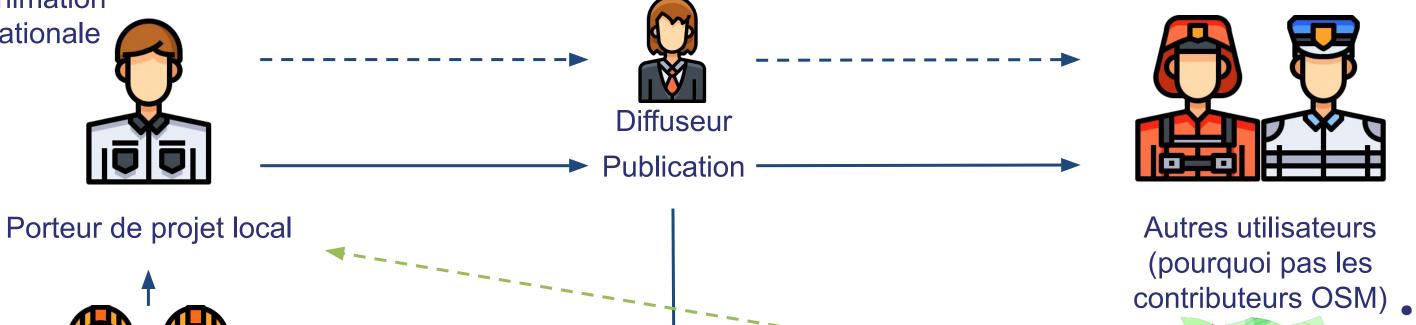


Les acteurs



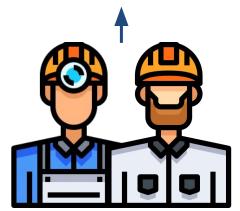


La maîtrise d'ouvrage de la production des PCRS est locale, assurée par les collectivités et financée par des tours de tables ad hoc, incluant les signataires du protocole d'accord national de 2015.

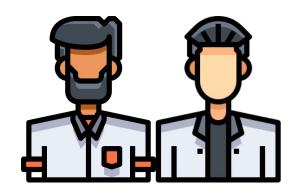


Retour

vertueux



Prestataires production



Gestionnaires de réseaux Prestataires DT-DICT

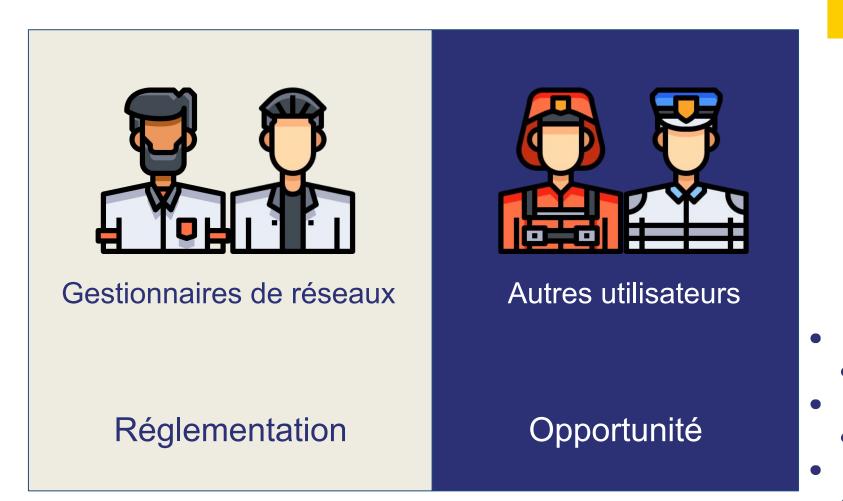




Des utilisateurs réglementaires

Le PCRS tel que nous le connaissons aujourd'hui se répartit déjà entre des utilisateurs réglementaires et d'autres, d'opportunité.

Les utilisateurs réglementaires sont principalement des gestionnaires de réseaux tenus par l'arrêté du 15 février 2012, modifié par l'arrêté du 22 décembre 2015. Ils pourraient à l'avenir être rejoints par d'autres acteurs, désignés tour à tour par d'autres dispositifs réglementaires.

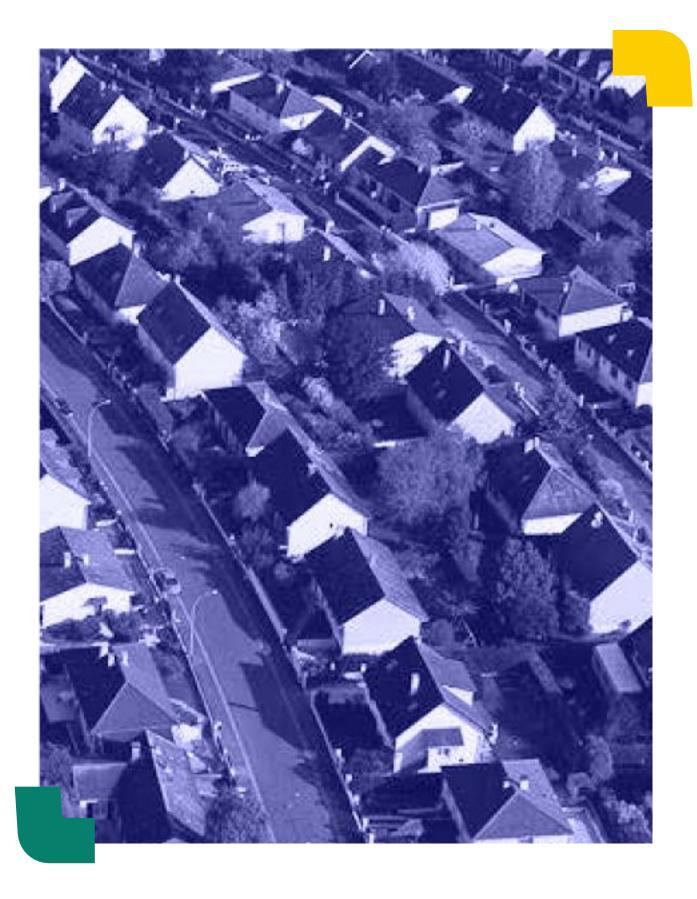








- •
- •
- - •
- - •





Accompagner les projets PCRS



Suivre





Proposer les évolutions nécessaires au suivi des projets PCRS par la donnée.

Construire une documentation utile aux collectivités, sur la base des travaux existants et selon les interrogations reçues en cours de production.

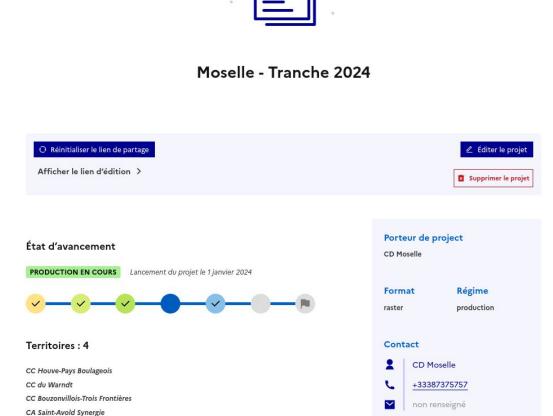
Répondre aux interrogations des territoires

Investiguer les usages émergents

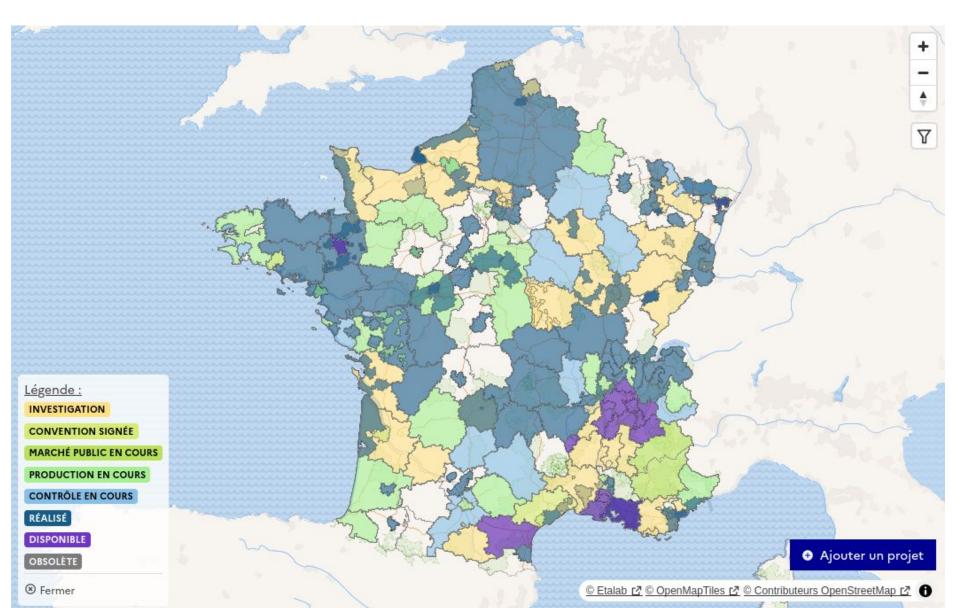




Suivre les projets



Le portail de suivi concentre la description de tous les projets. Il est alimenté par les porteurs eux-mêmes et restitue cette connaissance à l'ensemble de l'écosystème et aux tiers



Situation au 4 septembre 2024





Suivre les projets

Afin de maintenir à jour le suivi et produire les informations nécessaires, les porteurs de projets sont autonomes et peuvent intervenir au moyen d'un formulaire en ligne.

Le formulaire est accessible pour chaque projet avec un lien dédié dont les porteurs de projets disposent dès la création du projet. Ils peuvent l'obtenir à nouveau auprès de l'équipe de la startup d'État.



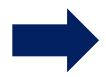
Formulaire de suivi PCRS

← Retourner à la page	du projet		Supprimer le projet
Suite à des évo les projets.	n des étapes lutions récentes, il est désormai étail dans notre documentation	10.00	dates complémentaires dans
Les champs indiqués pa	ar une * sont obligatoires		
Nom du PCRS *			
Dordogne - Principal			
Régime * Régime du projet		Nature * Nature du projet	
Production initiale		PCRS mixte (vecteur + raster)	
Livrables *	Nature	Diffusion Diffusion via un service	Stockage
Images raster	Livrable GeoTIFF	WMS	N/A
Licence	Avancement	Date de livraison	





Finalement, pourquoi est-ce important?



Un suivi correctement complété **rend la production réalisée visible** au moyen d'un investissement conséquent.



Le suivi servira aussi au **contrôle des obligations d'usage réglementaires** faites aux gestionnaires de réseaux. Autrement dit, comment savoir que le PCRS est le meilleur fond de plan disponible si on ne le dit pas ?



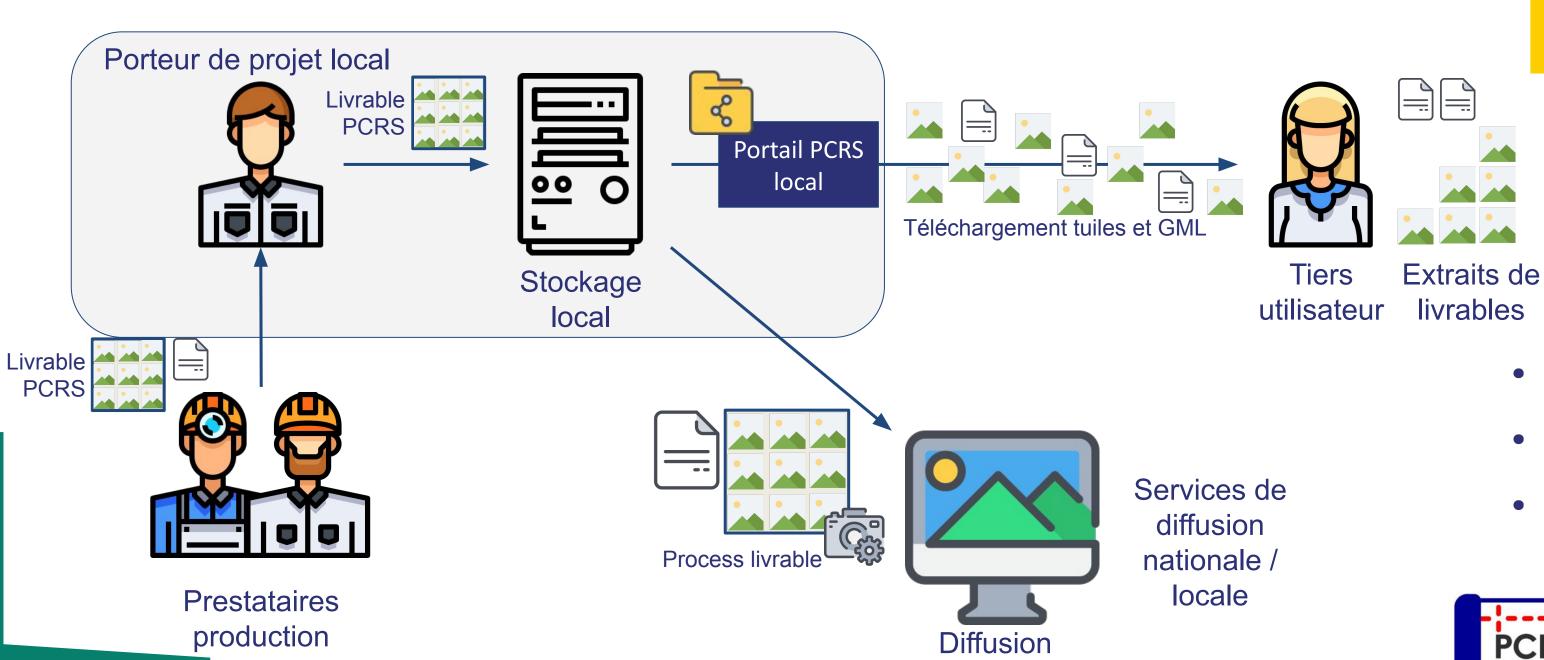
Le suivi constitue une source importante de métadonnées, toutes exprimées selon un cadre commun. Elles seront particulièrement utiles aux réutilisateurs réglementaires ou non également.





Mise en valeur des stockages locaux

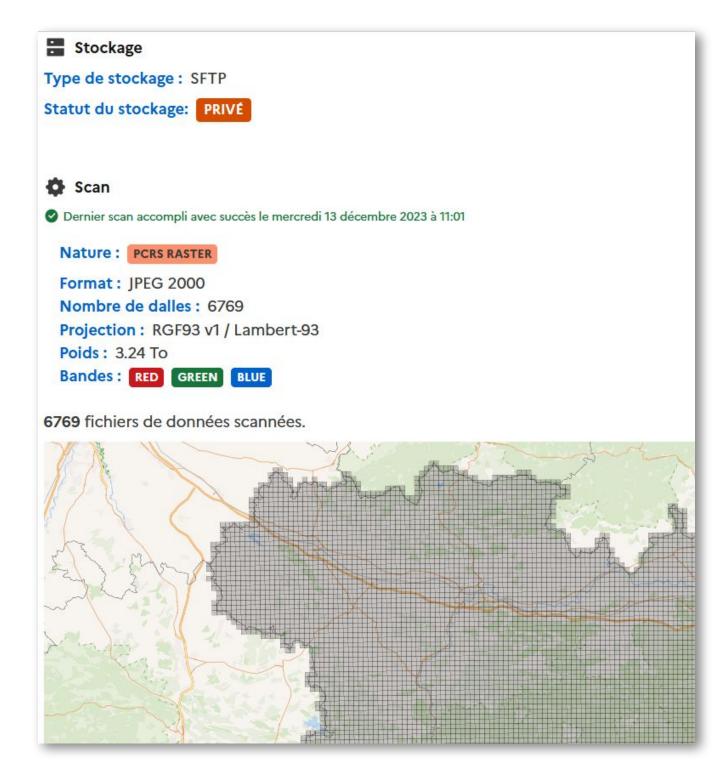
Publication directe des PCRS raster & vectoriels



WxS / WMTS



L'exemple du Syaden





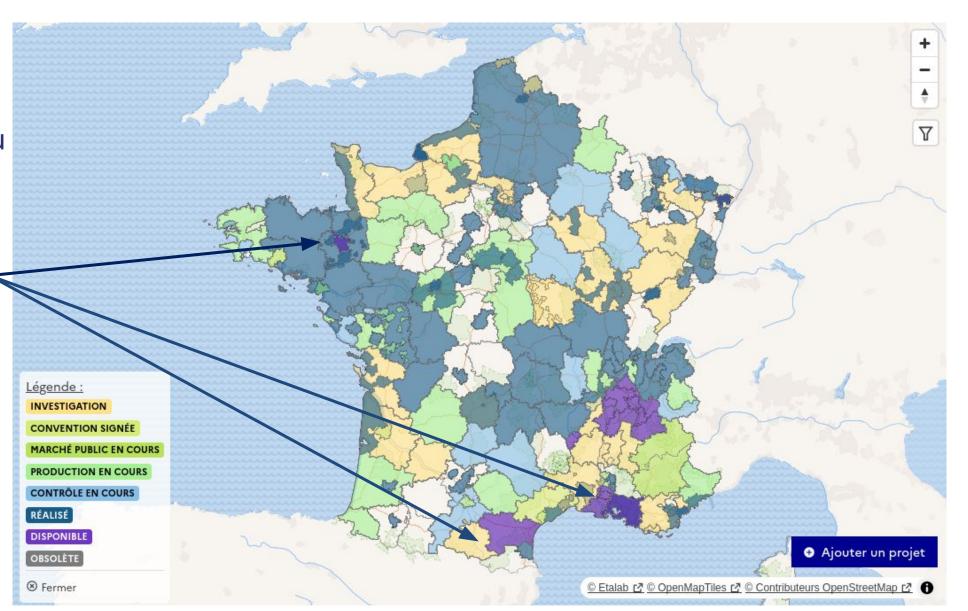
https://pcrs.beta.gouv.fr/projet/64281c3f4340ffbf17bf2e8a



Cela se voit

Désormais, seuls les projets pourvu de moyens de téléchargement peuvent accéder au statut disponible du suivi.

Trois projets sont actuellement décrits comme disponibles







Pourquoi est-ce important de publier?



Cela permet de rendre effectivement disponible un actif qui a été coûteux à produire, pour de nombreux usages



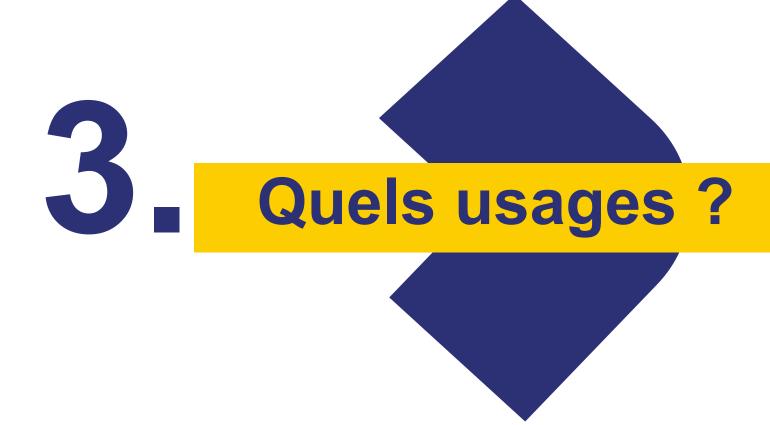
Cela permet de **répondre aux obligations** posées par le financement FEDER et légales de publication des documents administratifs



La publication permet d'alimenter le corpus de méta-données utilisées pour compléter le suivi des projets, d'améliorer la visibilité des zones effectivement disponibles







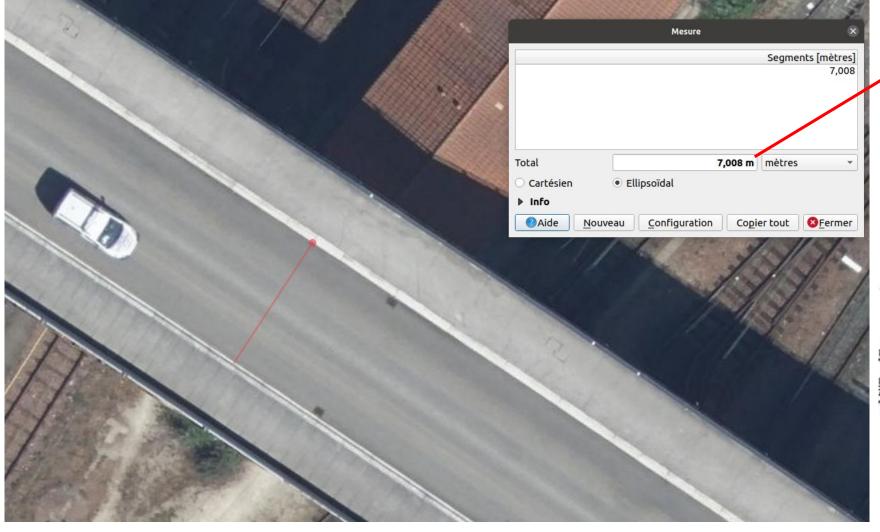
En plus de l'anti-endommagement...

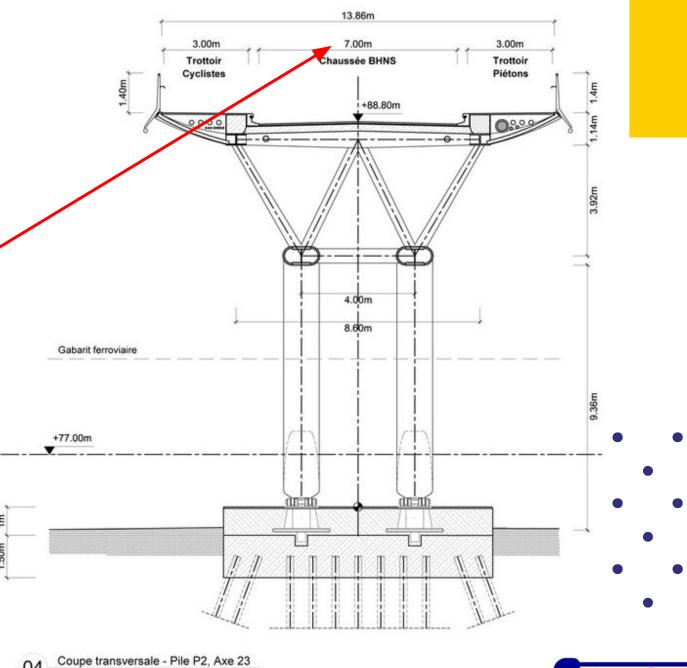




Etude de gabarit routier

Le PCRS remplace avantageusement des campagnes de mesures topographiques sommaires. Il facilite l'étude des gabarits en masse pour la qualification d'un domaine public routier





pcrs.beta.gouv.fr

Source: Cabinet Span

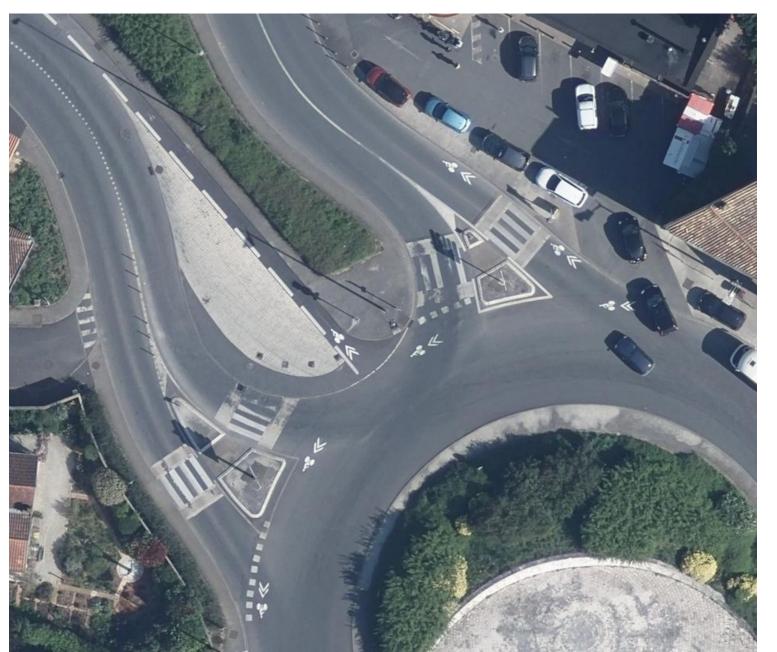
https://span.paris/viaduc-leon-blum



Gestion du marquage horizontal

Le PCRS image permet une représentation fidèle de la signalisation horizontale et de divers aménagements.

Il est possible d'y lire certains symboles et d'en faire l'inventaire de manière automatisée.







Positionnement d'obstacles

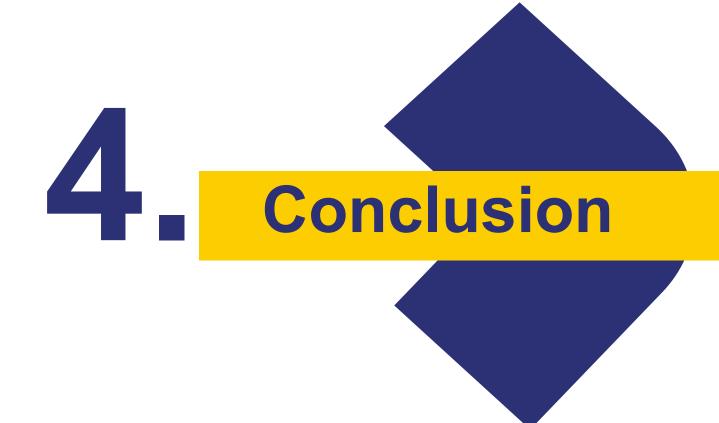
Le mobilier urbain et différents équipements peuvent être identifiés ainsi que certains obstacles aux déplacements.

On fiabilise ainsi la description de l'espace public pour toutes les mobilités, d'une manière connexe avec les sujets d'accessibilité.









•

• •

•

•

•

•







Un fond de plan adapté aux opérations routières

En synthèse de cette présentation, le PCRS :

- Permet de mesurer des distances et des surfaces avec agilité, voire avec précision lorsque cela est fait avec les outils adaptés ou automatisé.
- De représenter et d'inventorier la signalisation horizontale et le marquage routier

D'ajuster la position de certains obstacles en cohérence avec la qualification de l'accessibilité du domaine public







Merci pour votre attention



contact@pcrs.beta.gouv.fr





Forum

LinkedIn

https://forum.pcrs.beta.gouv.fr/

Accédez à nos ressources en ligne : https://pcrs.beta.gouv.fr

